

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Séance ordinaire du 26 septembre 2023 à 18 heures 30

Sous la Présidence de Monsieur SCHWEIZER Christian, Maire

Présents :

MM. SCHWEIZER, STIBLING, PERRIN, NINFEI, LEONARD, DI NATALE, CRISTINI
Mmes ROBERT, GALIOTTO

Absent avec procuration: M. STOLLER, Mme BODILAHY

Absent sans procuration :

Secrétaire de séance : M. STIBLING

2023-09-26-01 LOCATION DE LA CHASSE COMMUNALE

Le Maire fait un compte-rendu de la réunion de la Commission Communale Consultative de Chasse qui s'est déroulée le 14 septembre 2023 et précise notamment les points suivants :

- Pa délibération n° 2023-07-20-03, le conseil municipal a décidé de renoncer d'office à l'abandon du produit de la location de la chasse en sa faveur, au profit des propriétaires fonciers. En conséquence, le produit de la chasse sera réparti chaque année entre les propriétaires pour la durée du bail, du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033. Cette information a été publiée le 21 juillet 2023.
- La superficie de la chasse communale s'élève à 245 ha 08 a 52 ca.
- Deux propriétaires ont souhaité réserver leur droit de chasse pour une superficie totale de 93ha 38a 04ca :
 - o Monsieur JACQUES Alain domicilié à METZ sur 84ha 89a 13ca ;
 - o La Société Les Laitiers Lorrains domiciliée à NILVANGE sur 8ha 48a 91ca. Cette société a réservé son droit de chasse sur la commune voisine de MOYEUVRE-GRANDE et constitue ainsi une réserve de plus de 31 ha d'un seul tenant.
- La société Les Laitiers Lorrains a souhaité réserver son droit de chasse sur une superficie de 11ha 75a 71ca, formant avec la commune voisine d'AVRIL une réserve de plus de 25ha d'un seul tenant. Le statut des réserves des communes de Meurthe-et-Moselle n'étant pas le même que celui des communes de Moselle, cette réserve n'est pas valide.
- L'actuel locataire, M. Samuel MAXANT, a fait part de son souhait de renouveler le bail par une convention de gré à gré.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de
La MOSELLE

ARRONDISSEMENT
de
THONVILLE

COMMUNE
de
MOYEUVRE PETITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le

ID : 057-215704925-20230929-DCM2023092601-DE



Après avis de la Commission Communale Consultative de Chasse et après avoir entendu les explications du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité,

- **Accepte** les réserves suivantes pour une superficie totale de 93ha 38a 04ca :
 - o Monsieur JACQUES Alain pour 84ha 89a 13ca
 - o Les Laitiers Lorrains pour 8ha 48a 91ca, formant une réserve de 31ha 49a 03ca d'un seul tenant avec Moyeuve-Grande
- **Refuse** la réserve suivante :
 - o Les Laitiers Lorrains pour 11ha 75a 71ca
- **Décide** d'aménager la chasse communale en un lot unique d'une superficie de 151ha 70a 48ca représentant la superficie totale de la chasse de 245ha 08a 52ca, déduction faite des réserves de 93ha 38a 04ca ; et dont la composition est la suivante :
 - o 119ha 01a 39ca de forêt
 - o 14ha 57a 19ca de landes
 - o 93a 36ca de prés
 - o 5ha 33a 28ca de terre
 - o Aucune surface en eau.
- **Décide** du mode de mise en location par convention de gré à gré ;
- **Fixe** la mise à prix du lot à 5 090,30 euros;
- **Arrête** les modalités de publicité suivantes pour la mise en location : affichage en mairie et publication sur le site Internet de la commune.

Publié le 29 septembre 2023
Pour extrait conforme
Moyeuve-Petite, le 29 septembre 2023

Le Maire,
C. SCHWEIZER



Le secrétaire de séance,
F. STIBLING